

Cérémonie d'engagement solennel

Cour pénale internationale

13 juillet 2015

Discours du Président de l'Assemblée des États Parties

M. Sidiki Kaba

Madame la Présidente de la Cour,
Mesdames et Messieurs les Juges,
Monsieur le Procureur-adjoint,
Monsieur le Greffier,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'insigne honneur de recevoir, au nom de l'Assemblée des États Parties, le serment d'un nouveau juge élu lors de la reprise de sa treizième session, tenue à La Haye le 24 et 25 juin 2015.

Il me plait, en ce moment solennel, de rappeler que la volonté des 123 États qui forment aujourd'hui l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale est de mettre un terme à l'impunité et de lutter contre les crimes les plus graves qui touchent la communauté internationale.

Madame la Présidente,

Depuis le 11 mars 2015, la Cour est entrée dans une nouvelle phase, avec l'arrivée de six nouveaux juges et une nouvelle Présidence composée pour la première fois de trois distinguées magistrates.

Mais, il manquait encore le dix-huitième juge pour compléter la structure prévue par le Statut.

C'est ainsi qu'à la reprise de sa treizième session, tenue les 24 et 25 juin 2015, l'Assemblée a procédé à l'élection de :

M. Raul Pangalangan des Philippines aux fonctions éminentes de juge de la Cour pénale internationale, conformément aux dispositions pertinentes du Statut de Rome et à la résolution ICC-ASP/3/Res.6.

M Pangalangan a satisfait aux exigences les plus élevées dans le domaine de la justice pénale internationale, et réuni les conditions requises par son État pour être nommé aux plus hautes fonctions judiciaires.

Monsieur Pangalangan,

Dans quelques instants, vous allez sacrifier à la formalité solennelle et substantielle de prestation de serment, qui vous donnera le privilège d'intégrer le cercle restreint et prestigieux d'éminents juges, qui ont le redoutable honneur et la haute responsabilité de traduire concrètement dans les faits, l'esprit et la lettre du Statut de Rome : rendre la justice au nom des peuples du monde et faire en sorte que les crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale ne restent impunis.

Je ne doute point que vous serez à la hauteur des attentes des États Parties qui vous ont élu sur la base de votre intégrité et de votre compétence. Vous avez ainsi l'occasion historique de participer à l'édification d'une jurisprudence solide, seule gage d'une justice reconnue et acceptée.

Au nom de l'Assemblée des États Parties, je vous souhaite la bienvenue à la Cour.

Madame la Présidente,

Les défis que doit relever la Cour sont toujours présents mais, permettez-moi de souligner, particulièrement, l'importance de la coopération des États Parties. Celle-ci qui doit être tangible et réaffirmée,

partout et à tout moment, tant dans les foras internationaux que dans les actions quotidiennes qui peuvent être prises pour aider la Cour à accomplir son mandat.

Il est indéniable que sans coopération, il sera difficile de s'attendre à une justice pénale efficace. Sans coopération avec la Cour, la société internationale restera exposée à des spirales de violence, et s'éloignera davantage de l'essentiel.

Je demeure toutefois convaincu que les États Parties sont pleinement conscients de leur responsabilité collective et individuelle d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble du système du Statut de Rome.

Je vous remercie Madame la Présidente.

* * *